



Rapport annuel 2015
sur le prix et la qualité du
service public d'élimination
des déchets
SIRMOTOM

Rapport établi conformément à la Loi n° 95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier, et au décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000



Monsieur Yves JEGO,
Président du SIRMOTOM

A bien des égards, l'année 2015 a été une année transitoire, tant au niveau du fonctionnement du SIRMOTOM que des services proposés à la population, marquée notamment par le renouvellement du Conseil Syndical apportant son lot de nouvelles idées.

Le démarrage du nouveau marché de collecte a également permis de remettre en question l'organisation des tournées, qui n'avait pas été modifiée depuis un certain nombre d'années. L'heure est à l'optimisation et au pragmatisme, et la collecte des déchets ne fait pas exception. L'objectif est de diminuer les coûts du service, ce qui pourrait bénéficier à l'ensemble de la population, comme cela sera le cas en 2016.

Dans un même temps, l'opération « broyage des déchets verts à domicile » a rencontré un vif succès, dont nous ne pouvons que nous féliciter.

Le SIRMOTOM a donc entrepris d'augmenter la disponibilité du service, en le proposant également le mercredi.

A force d'efforts et de développement d'actions ciblées, nous tendons davantage vers une activité donnant des solutions concrètes aux habitants du territoire, tout en maîtrisant nos coûts.

INTRODUCTION

Le présent rapport a pour objet de présenter le bilan sur le plan technique et financier de la conteneurisation, des collectes, du tri de la collecte sélective, des déchets du SIRMOTOM traités sur le Centre de Valorisation Energétique du SYTRADEM, des déchetteries et des services annexes du Syndicat de la Région de Montereau pour le Traitement des Ordures Ménagères (S.I.R.M.O.T.O.M.) pour l'année 2015. Il est établi sur la base des documents reçus et contrôlés : rapports mensuels et annuels fournis par les exploitants et les factures émises.

RAPPEL

Tout producteur ou détenteur d'un déchet est responsable de son élimination dans des conditions compatibles avec la protection de l'environnement et la santé publique. Un déchet est un objet que son détenteur destine à l'abandon, et qui est potentiellement dangereux pour l'environnement.

Les déchets produits par les ménages et, dans certaines conditions, par les artisans, les commerçants et les petits industriels, sont collectés et éliminés par les communes. C'est un service public communal. Les communes ont la possibilité de se regrouper pour collecter et traiter les déchets des ménages, ou pour une partie seulement de ce service public.



Introduction	P. 2
2015 : Evènements marquants	P. 4

1 Carte d'identité

Territoire	P. 8
Compétences	P. 9
Organisation	P. 10

2 Indicateurs techniques

Collecte	P. 14
Traitement	P. 24
Réduction des déchets	P. 27
Communication	P. 29
Déchetteries	P. 30

3 Indicateurs financiers

Dépenses de fonctionnement	P. 36
Dépenses d'investissement	P. 38
Recettes	P. 39



Mars

Installation des premiers PAV semi-enterrés

Tout au long de l'année, le SIRMOTOM a procédé à l'installation de trois sites test de points d'apport volontaire semi-enterrés : la Résidence des Messieurs à Montereau, la Grande Garenne à Varennes en Mars, et la rue des Grandes Berges à Montereau en décembre.

L'objectif est de mesurer l'intérêt de ce type de collecte, sur trois sites à la typologie d'habitat différente.



Mars

Lancement du broyage des déchets verts à domicile

Ce nouveau service s'inscrit dans la volonté du Syndicat de réduire le volume des déchets verts collectés. Suite à une prise de rendez-vous, l'agent se rend le vendredi ou le samedi chez l'utilisateur pour broyer, durant 2 heures maximum, ses déchets verts.

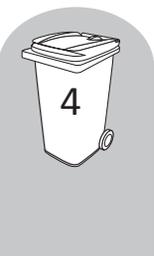
Une participation de 15 € est demandée par intervention.

Avril

Foire de la Saint Parfait 2015

Le SIRMOTOM a présenté un stand sur la prévention des déchets.

Il s'agissait d'une maison factice, où des conseils concrets sur les gestes écologiques étaient dispensés. Des jeux étaient également disponibles afin de sensibiliser ludiquement les plus jeunes.



Mai / Novembre

Opération « Deux poules et un poulailler pour réduire nos déchets »

Deux sessions de distribution de poules se sont tenues : en mai (60 foyers) et en novembre (40 foyers).

L'opération connaît toujours autant de succès, et reste une action incontournable du SIRMOTOM.



Mai

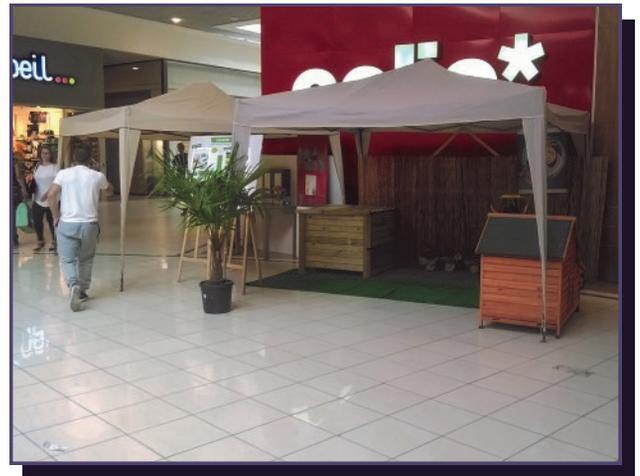
Journée Portes Ouvertes - Lycée de l'Assomption à Forges

Le stand avait pour vocation d'inciter les visiteurs à réfléchir sur le gaspillage alimentaire.

Juin

Un week-end au vert - Centre Commercial E.Leclerc

Le SIRMOTOM a investi la galerie du centre commercial E.Leclerc de Varennes-sur-Seine avec un stand sur la gestion des bio-déchets, afin de sensibiliser le public scolaire présent à l'évènement.



Septembre

Installation de nouveaux points de compostage collectif

En partenariat avec Trois Moulins Habitat, le SIRMOTOM a installé des composteurs collectifs sur la Résidence des Messieurs. 3 référents et 47 participants ont été formés à cette occasion.

Dans un même temps, la Résidence Bellefeuille a été dotée de deux composteurs collectifs de 800 litres, destinés aux 74 résidents.





1

Carte d'identité



1 Carte d'identité Le Territoire

Le SIRMOTOM assure la mission de service public de collecte des Déchets Ménagers depuis le 19 mai 1972. Sa compétence « collecte des ordures ménagères et assimilées » s'étend aujourd'hui sur un territoire de 40 communes réparties sur 6 communautés de communes.



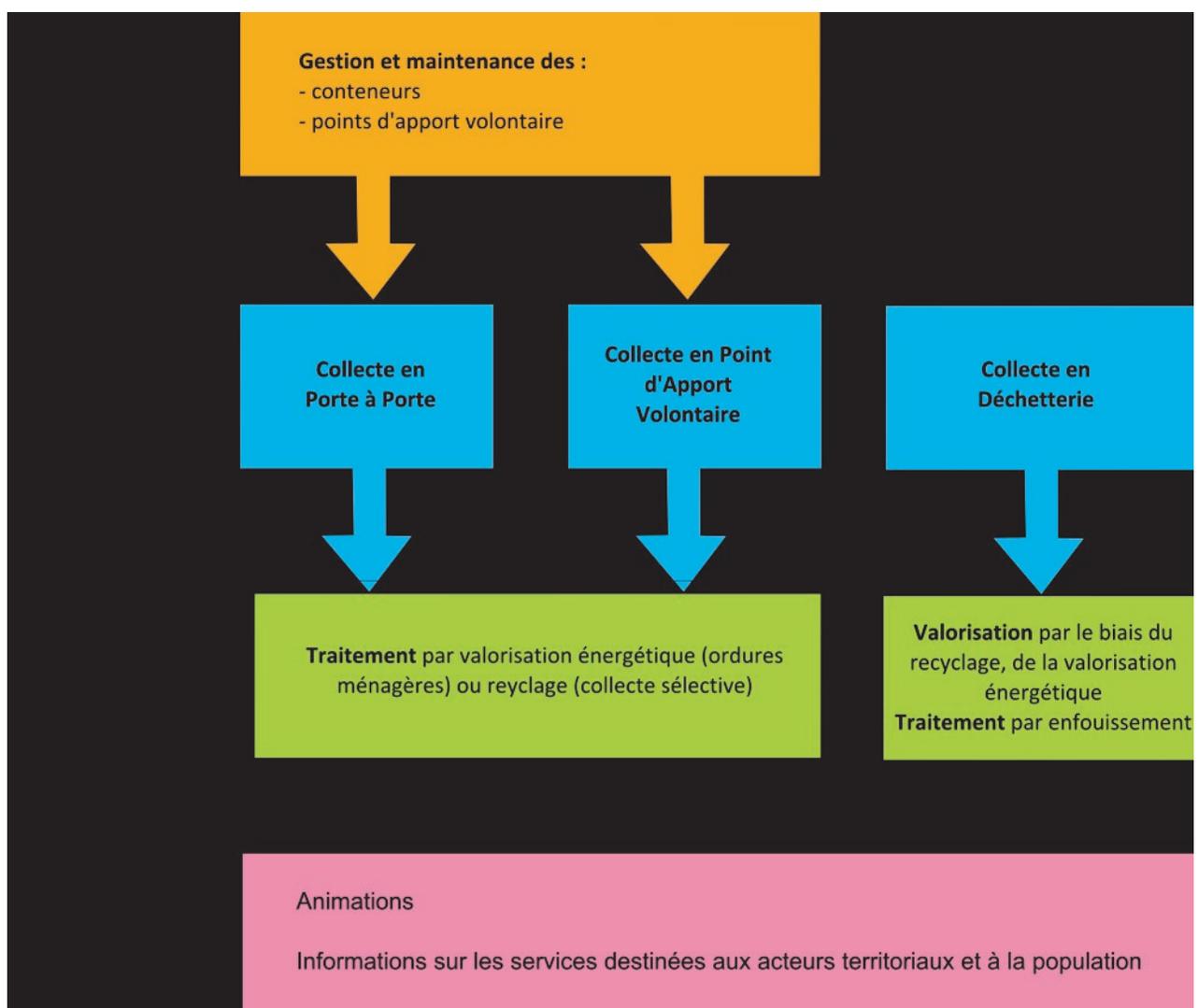
1 Carte d'identité

Les Compétences

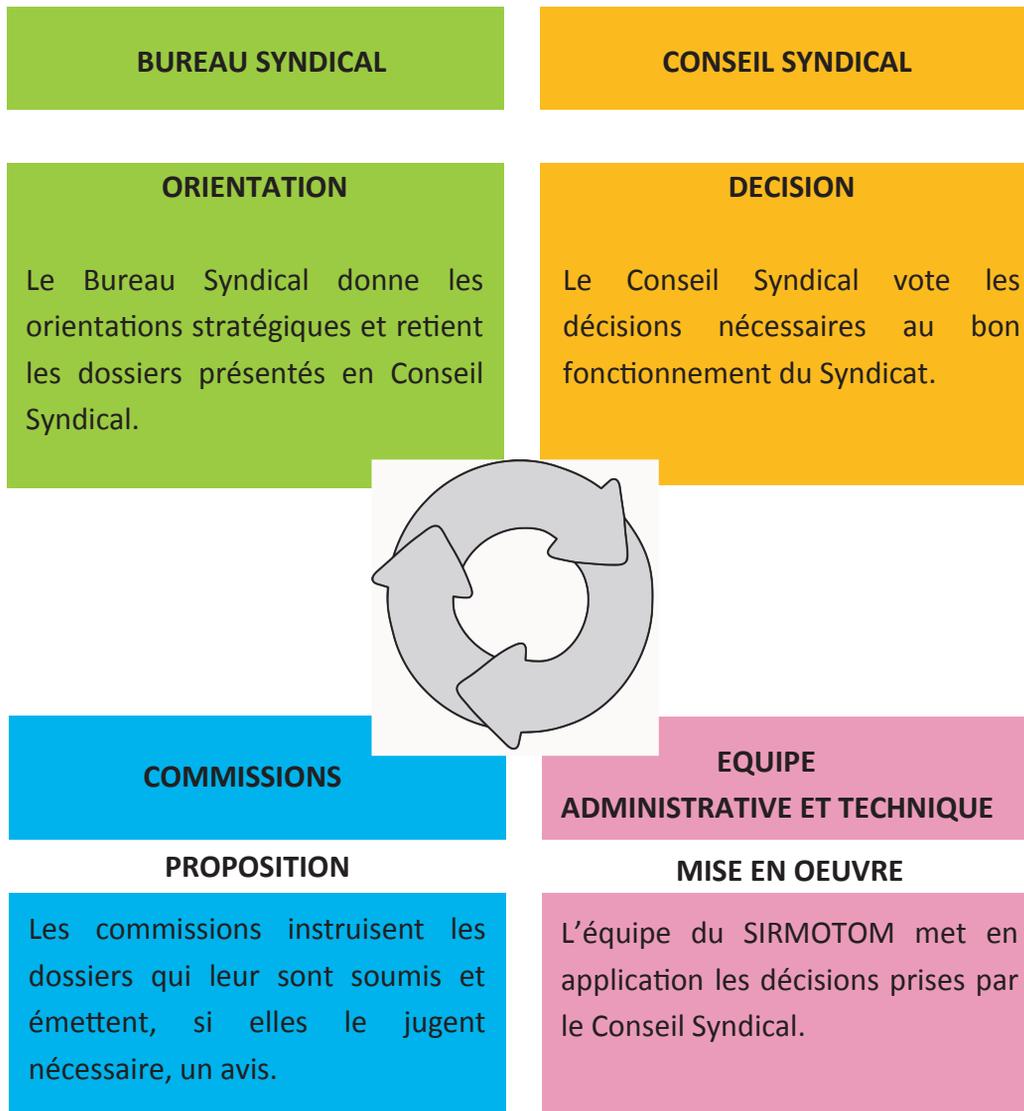
Suite à la loi du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets, l'aspect économique et environnemental de la gestion des déchets a été davantage pris en compte, entraînant notamment des regroupements communaux. C'est dans ce contexte que le SIRMOTOM s'est développé.

Le SIRMOTOM assure la collecte des déchets des particuliers, ainsi que ceux des artisans et commerçants (*sous condition qu'ils soient assimilables à des ordures ménagères, en nature et en quantité*).

Le SIRMOTOM gère les services suivants :

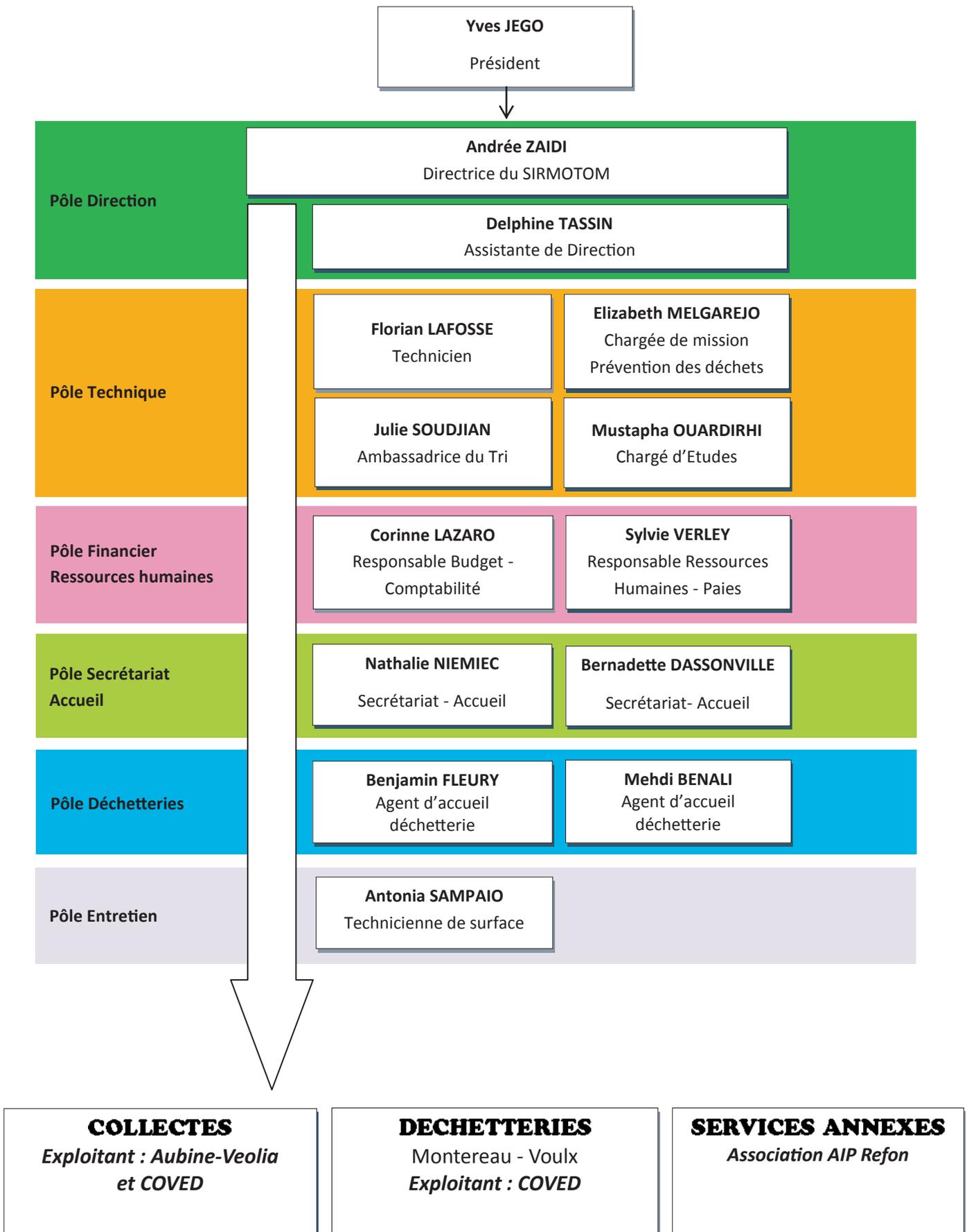


Organes politiques



Equipe administrative et technique

Le SIRMOTOM est composé d'une équipe de 13 agents répartis dans différents services, selon l'organigramme suivant :



Les équipements du SIRMOTOM

Pour exercer ses missions, le SIRMOTOM dispose des équipements suivants :

- Un bâtiment administratif situé à Montereau,
- Un site d'opérations pour les collectes, le stockage de fournitures et le matériel,
- Une plate-forme de transfert du verre et des encombrants à Montereau,
- Un quai de transfert situé à Montereau pour la collecte sélective destinée au Centre de Tri SYTRAVAL à Nangis,
- Deux déchetteries situées à Montereau et à Voulx.

Les partenaires et prestataires du SIRMOTOM

Une multitude d'acteurs de nature différente intervient dans le processus de la gestion des déchets, à différents postes (la pré-collecte, la collecte et le traitement).

Acteurs de la pré-collecte et de la collecte

Fourniture des contenants

CITEC (bacs)

CITEC (P.A.V aériens)

Plastic Omnium
(composteurs et P.A.V semi-enterrés)

GILLARD puis TMI Moriceau
(bennes de déchetteries)

Gestion des contenants - collecte

Aubine - Veolia Propreté

AIP Refon (encombrants sur demande, livraison des composteurs et des poulaillers)

Le Relais et EcoTextile (collecte des textiles)

COVED (déchetteries, collecte des PAV et des dépôts sauvages, traitement des encombrants)

Eco-Organismes

EcoEmballages (emballages ménagers)

EcoFolio (papier)

EcoTLC (textiles)

Acteurs du traitement

SYTRADEM

SOVALEM (Traitement par valorisation énergétique des OMR)

Refus de tri **SYTRAVAL** (tri des emballages ménagers et journaux en vue de leur recyclage)

Verallia (recyclage du verre)

Déchetteries

JMC Vert
(déchets verts des déchetteries)

Ferme de l'Abondance
(déchets verts des déchetteries)

Phytorestore
(déchets verts des déchetteries)

SEMAER (DEEE)

ISDND de Champigny-sur-Marne
(Encombrants)

Eco-Organismes

Ecologic et OCAD3E (DEEE)

Aliapur (pneus)

EcoDDS (déchets ménagers spéciaux)

EcoMobilier (meubles)





2

Indicateurs techniques

2 Indicateurs techniques La collecte

La collecte des déchets a été assurée par la société Aubine-Veolia Propreté, dans le cadre du marché qui lui a été confié en date du 01/12/2010 et qui s'est achevé le 01/12/2015.

La société Aubine-Veolia Propreté, dispose d'un effectif permanent de 27 personnes, encadré par un chef d'exploitation. A cet effectif s'ajoute des intérimaires, embauchés en fonction des besoins.

Le nouveau contrat de collecte, fractionné en 4 lots, a été attribué pour une durée de 7 ans. Les prestations ont débuté au 01/12/2015. Ce nouveau marché introduit plusieurs évolutions, notamment pour la collecte en porte à porte et en point d'apport volontaire :

1—Allotissement des prestations

Afin d'assurer une mise en concurrence maximale, et ainsi garantir des prix concurrentiels, le SIRMOTOM a partagé le nouveau marché de collecte en 4 lots.

2 – Mise en place de modes opératoires et de services nouveaux

Lot 1 : Collecte en porte à porte et entretien et maintenance des bacs
(prestataire : Aubine – Véolia Propreté)

Lot 3 : Collecte, entretien et maintenance des points d'apport volontaire
(prestataire : COVED).

Evolutions du nouveau marché :

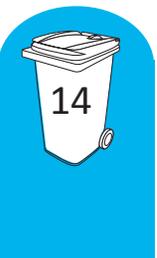
Lot 2 : Rechargement, transport et mise en décharge des encombrants. Ces déchets étaient auparavant collectés, et déposés directement en camion benne au centre d'enfouissement technique. Ce mode opératoire n'était pas optimisé (temps de collecte diminué, coût important du transport). Aujourd'hui, ces déchets sont stockés, et transférés par gros porteur au centre d'enfouissement technique.

Lot 4 : Collecte des dépôts sauvages.

Le SIRMOTOM ne disposant pas d'antériorité concernant le financement de ce service, le Syndicat a prévu une enveloppe globale, qui pourra être ajustée les années suivantes, en fonction de l'utilisation de cette collecte.

Les véhicules de collecte, ainsi que le site d'exploitation, sont situés à Montereau-Fault-Yonne, à proximité du siège social du SIRMOTOM. Les emballages ménagers et les journaux/revues/magazines sont déchargés sur le quai de transfert puis acheminés vers le Centre de tri de Nangis, SYTRAVAL.

Le SIRMOTOM gère d'autres flux de déchets par l'intermédiaire de prestataires, notamment les textiles et les encombrants sur demande.



Le suivi de collecte

Lors des tournées de collecte sélective, les ripeurs contrôlent visuellement le contenu de chaque bac jaune. Si plus de trois erreurs sont constatées, le bac n'est pas collecté et se voit apposé un scotch « refus de tri », ainsi qu'un accroche bac et un guide de tri indiquant le numéro vert des ambassadeurs du tri.

En 2015, le collecteur a procédé à 1 387 refus de collecte. Pour chaque refus, un ambassadeur du tri est missionné pour rencontrer les usagers, prodiguer des conseils sur le tri sélectif, en remettant le guide de tri du SIRMOTOM.

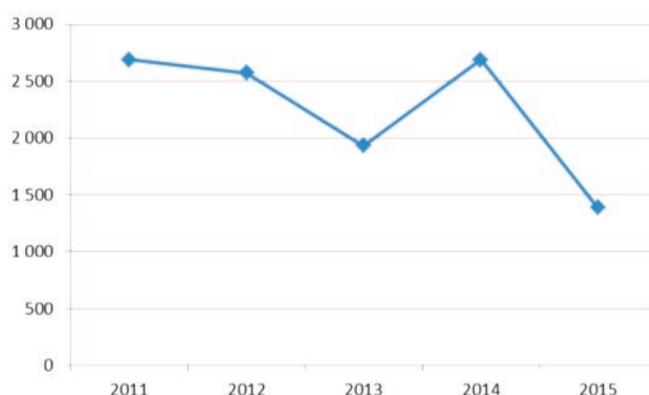


Nombre de refus de la collecte sélective (bac jaune) par commune

COMMUNES	Nombre de refus de collecte
Balloy	7
Barbey	1
Bazoches les Bray	4
Blennes	17
Brosse Montceaux (la)	9
Cannes Ecluse	42
Chapelle Rablais (la)	21
Châtenay sur Seine	4
Chevry en Sereine	11
Courcelles en Bassée	1
Coutençon	11
Diant	6
Dormelles	22
Egigny	11
Esmans	20
Flagy	16
Forges	16
Grande Paroisse (la)	57
Gravon	4
Gurcy le Châtel	16

COMMUNES	Nombre de refus de collecte
Laval en Brie	11
Lorrez le Bocage	19
Marolles sur Seine	29
Misy sur Yonne	24
Montereau	755
Montigny Lencoup	31
Montmachoux	2
Noisy Rudignon	9
Saint Ange le Vieil	2
Saint Germain Laval	37
Salins	18
Thoury Ferrottes	8
La Tombe	5
Varenes sur Seine	48
Vaux sur Lunain	0
Villebéon	1
Villemaréchal	9
Villeneuve les Bordes	12
Ville Saint Jacques	30
Voulx	41
Total 2015	1387

Evolution du nombre de refus de la collecte sélective sur le territoire du SIRMOTOM (bac jaune)



Les modes et fréquences de collecte

Le SIRMOTOM propose différents modes de collecte selon le flux de déchets concerné. Les fréquences de collecte sont adaptées à la typologie de l'habitat et à la densité de la population :

Collecte en porte-à-porte			
Flux	Exploitants	Fréquence de collecte	Contenant
Ordures ménagères	Aubine-Veolia Propreté	1 à 4 fois par semaine	Bac couvercle grenat
Emballages ménagers	Aubine-Veolia Propreté	0,5 à 1 fois par semaine	Bac couvercle jaune
Encombrants	Aubine-Veolia Propreté	1 fois par trimestre	Déposés au sol
Encombrants sur demande	AIP Refon (Association d'insertion professionnelle de la Région de Fontainebleau)	Sur appel téléphonique	Déposés au sol
Papier administratif (pour les bâtiments publics)	Aubine-Veolia Propreté	1 fois par mois	Bac couvercle bleu

Collecte en point d'apport volontaire/borne semi-enterrée			
Flux	Exploitants	Mode de dépôt	Densité
Ordures ménagères	Aubine puis COVED au 1/12/2015	Borne semi-enterrée	1 borne pour 2 353 habitants
Emballages	Aubine puis COVED au 1/12/2015	Borne semi-enterrée	1 borne pour 5 204 habitants
Verre	Aubine puis COVED au 1/12/2015	Borne aérienne	1 borne pour 372 habitants
JRM	Aubine puis COVED au 1/12/2015	Borne aérienne	1 borne pour 416 habitants
Sapins de Noël	Aubine	Déposés au sol	1 point de collecte pour 963 habitants
Textiles	Eco-textile Le Relais	Borne aérienne	1 borne pour 1 020 habitants
Piles	SIRMOTOM	Borne à piles	1 borne pour 1 131 habitants



Parc des bacs de collecte

Le SIRMOTOM met à disposition des foyers, des conteneurs destinés à la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et à la Collecte Sélective (CS). La livraison est assurée par Aubine-Veolia Propreté, qui est également en charge de leur maintenance.

La fourniture des bacs varie en fonction du volume adapté au besoin de l'habitat. Pour la collecte des OMR et la collecte sélective, les bacs varient entre 140, 240, 340 litres. Les volumes de 750 litres en ordures ménagères et 660 litres en collecte sélective sont également disponibles pour les entreprises, et l'habitat collectif.

Evolution de la fourniture des bacs :

		2011	2012	2013	2014	2015
Parc ordures ménagères	Volume en litres	6 372 680	6 509 380	6 628 890	6 719 760	6 803 440
	Nombre de bacs	22 648	23 017	23 892	23 533	23 765
Parc collecte sélective	Volume en litres	3 485 400	3 573 420	3 662 420	3 747 760	3 819 340
	Nombre de bacs	17 488	17 782	18 025	18 269	18 473

Types d'intervention en 2015	OMR	CS
Dotation	249	211
Dotation échange	107	146
Retrait	19	7
Retrait échange	109	146
Remplacement conteneur cassé	206	222
Remplacement conteneur volé	32	11
Remplacement conteneur brûlé	29	10
Couvercle cassé	15	1
Roue cassée	11	5

Ces interventions répondent à l'évolution urbaine, sociale et économique du territoire (démolitions ou constructions de nouveaux logements, emménagements ou départs des habitants, fermetures ou ouvertures de nouveaux commerces, etc).

Les bacs de collecte des papiers administratifs (couvercle bleu) sont destinés uniquement aux bâtiments publics.



Parc des points d'apport volontaire

Le SIRMOTOM gère un parc de points d'apport volontaire (P.A.V.) pour la collecte du Verre et des Journaux/Revue/Magazines (JRM) répartis sur les 40 communes. En 2015, on dénombre 140 bornes à Verre et 125 bornes JRM installées.

Le nettoyage, l'entretien et le remplacement des points d'apport volontaire sont assurés par le collecteur.

Commune	Papier	Verre
BALLOY	1	1
BARBEY	1	1
BAZOCHES LES BRAY	2	2
BLENNES	1	1
CANNES ECLUSE	5	6
CHÂTENAY SUR SEINE	3	4
CHEVRY EN SEREINE	2	2
COURCELLES EN BASSÉE	2	2
COUTENÇON	1	1
DIANT	1	1
DORMELLES	2	3
EGLIGNY	1	1
ESMANS	3	3
FLAGY	3	3
FORGES	2	2
GRAVON	1	1
GURCY LE CHÂTEL	2	2
LA BROSSE MONTCEAUX	2	4
LA CHAPELLE RABLAIS	2	2
LA GRANDE PAROISSE	5	6

Commune	Papier	Verre
LA TOMBE	1	1
LAVAL EN BRIE	2	2
LORREZ LE BOCAGE	3	3
MAROLLES S/SEINE	4	5
MISY SUR YONNE	3	4
MONTEREAU	26	31
MONTIGNY LENCOUP	3	3
MONTMACHOUX	1	1
NOISY RUDIGNON	2	2
SAINT ANGE LE VIEIL	1	1
SALINS	3	3
ST GERMAIN LAVAL	8	8
THOURY FERROTTE	2	3
VARENNES S/SEINE	10	10
VAUX SUR LUNAIN	1	1
VILLE ST JACQUES	2	2
VILLEBÉON	3	3
VILLEMARÉCHAL	2	3
VILLENEUVE LES BORDES	2	2
VOULX	4	4
TOTAL	125	140

Pour rendre plus efficace la collecte en P.A.V, le SIRMOTOM adapte constamment le parc en fonction du besoin des habitants.



PAV semi-enterrés et enterrés

Pour optimiser la fréquence de collecte, et améliorer l'aspect esthétique, le SIRMOTOM a installé des bornes semi-enterrées pour remplacer les nombreux bacs de l'habitat collectif.

Trois sites ont ainsi été dotés en 2015, en partenariat avec le bailleur social « Trois Moulins Habitat » :

Commune de Varennes-sur-Seine :

- *Résidence de la Grande Garenne : 4 bornes OMR, 2 bornes CS, 1 borne JRM et 1 borne verre (mises en service au 13/03/2015)*

Commune de Montereau :

- *Résidence Boulevard des Messieurs : 4 bornes OMR, 3 bornes CS, 1 borne JRM et 1 borne verre (mises en service au 01/03/2015).*
- *Rue des Grandes Berges : 4 bornes OMR, 3 bornes CS, 1 borne JRM et 1 borne verre (mises en service au 01/12/2015).*

Par ailleurs, la Ville de Montereau a installé 5 bornes enterrées sur la Place au blé. Elles sont destinées aux déchets des commerçants et des habitants. L'ensemble des sites dotés en points d'apport volontaire a fait l'objet d'une sensibilisation au tri sélectif.



Parc des camions de collecte

En 2015, 13 bennes ont été utilisées pour la collecte en porte-à-porte et en points d'apport volontaire (aériens et semi-enterrés). En décembre vient s'ajouter un semi-remorque utilisé par la COVED pour le transfert des encombrants.

Kilométrage total	179 703
OMR	105 601
Encombrants	12 460
CS et PAV	34 610
Consommation gazole (en litre)	128 853
Nombre de Véhicules	14
Bennes	13
Semi-remorque	1

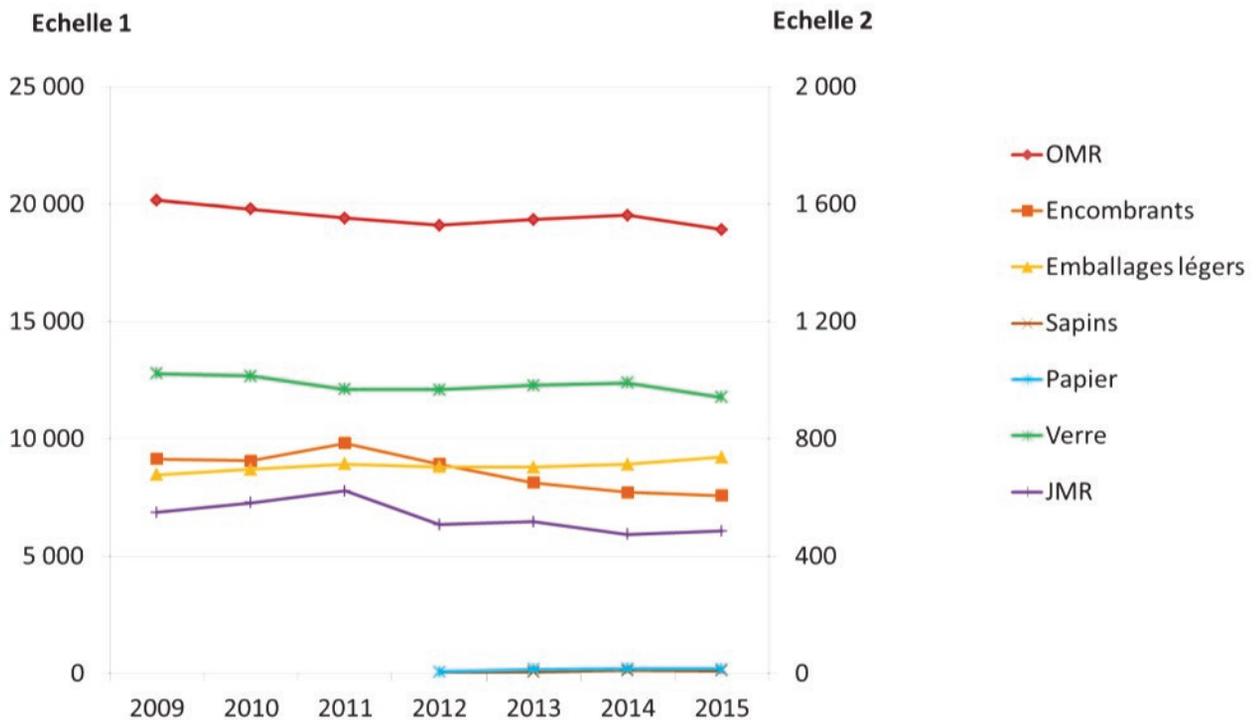
Kilométrage parcouru par l'ensemble des camions de collecte en 2015



Les tonnages collectés

Le graphique ci-dessous montre l'évolution des tonnages collectés par flux de déchets en porte-à-porte, en point de regroupement, en PAV aérien et semi-enterré :

Evolution des tonnages collectés entre 2009 et 2015

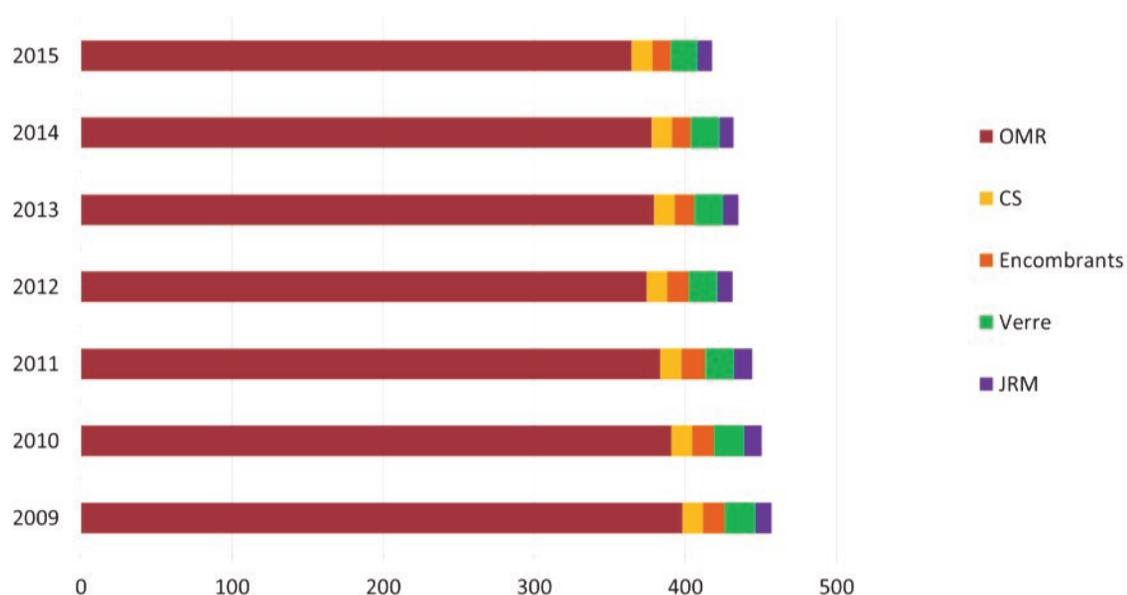


	OMR	CS	Encombrants	Verre	JRM	Papier administratif	Sapins
2009	20 167	678	731	1 023	549		
2010	19 791	696	726	1 014	582		
2011	19 409	714	786	969	623		
2012	19 104	705	715	968	508	6	4,5
2013	19 350	703	651	982	518	15	6
2014	19 530	713	618	991	474	17	11
2015	18 924	737	607	942	486	16	9

En 2015, la réduction des flux de déchets (ménagers assimilés) collectés par rapport à l'année 2014 est de 633 tonnes, dont 606 tonnes d'ordures ménagères résiduelles.



Evolution du poids collecté de déchets par an (en kg/habitant)



	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Ordures ménagères	398	391	383	374	379	378	364
Emballages ménagers	13	14	14	14	14	14	14
Encombrants	14	14	16	14	13	12	12
Verre	20	20	19	19	19	19	18
JRM	11	11	12	10	10	9	9
Sapins				0,1	0,1	0,2	0,2
Papier				0,1	0,3	0,3	0,3

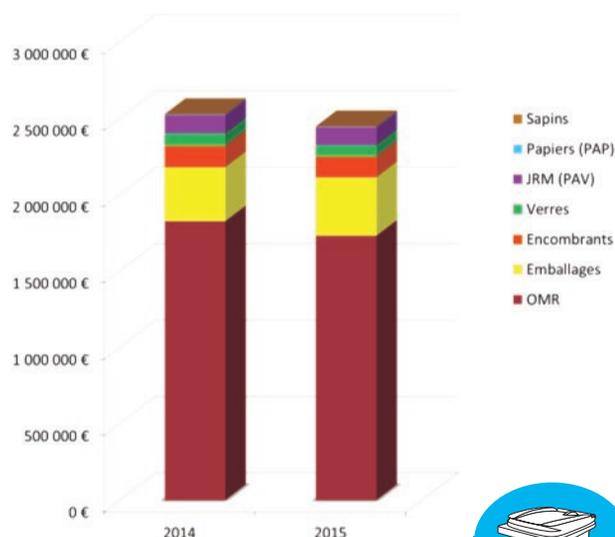
La collecte des emballages ménagers et des JRM a augmenté d'1 kg/habitant par rapport à l'année précédente

La quantité des emballages triés et des JRM est en dessous de la moyenne nationale : 23kg/hab./an.

Le coût total de la collecte a diminué par rapport à l'année 2014, notamment grâce à la réduction des ordures ménagères résiduelles.

Evolution du coût de la collecte entre 2014 et 2015

Coût collecte		
	2014	2015
OMR	1 828 140 €	1 732 997 €
Emballages ménagers	352 472 €	380 899 €
Encombrants	140 340 €	137 955 €
Verre	81 900 €	74 224 €
JRM (PAV)	120 294 €	117 613 €
Papier (PAP)	21 958 €	24 435 €
Sapins	3 029 €	2 902 €
Total	2 548 134 €	2 471 024 €



La collecte des textiles

Depuis 2011, le SIRMOTOM a contractualisé avec deux opérateurs pour la collecte des textiles : Eco-textile et Le Relais. Ces opérateurs facilitent la valorisation des textiles collectés sur les 47 points distribués sur le territoire du SIRMOTOM (Eco-textile 24 points, et Le Relais 23 points).

Le SIRMOTOM perçoit un soutien annuel versé par l'éco-organisme du textile EcoTLC pour favoriser la collecte de ces textiles.

Evolution du tonnage de textile collecté entre 2012 et 2015

	2012	2013	2014	2015
Tonnes	96,5	109,8	116,3	114

En 2015, Eco-TLC, l'éco-organisme des textiles, précise que la quantité de textiles collectés sur le territoire du SIRMOTOM est de 4,4 kg par habitant. Ce tonnage prend en compte les opérateurs publics, privés et associatifs. En comparaison, près de 10 kilos par habitant sont mis sur le marché en France chaque année.

Afin de capter au mieux ce gisement, le Syndicat évalue régulièrement la pertinence de l'emplacement des bornes, selon leur performance. Il propose aux communes des changements d'emplacement et/ou de nouvelles installations de bornes.

En 2015, un PAV a été retiré sur la commune de Misy-Sur-Yonne.

La collecte des encombrants sur appel téléphonique

Ce service a été confié à l'association AIP Réfon (Association d'insertion professionnelle de la Région de Fontainebleau). Les interventions requièrent une participation financière de la part de l'utilisateur de 22 € pour le 1^{er} m³ puis 11 € par m³ supplémentaire.

Evolution du nombre d'interventions et du volume collecté entre 2010 et 2015

Année	Nombre d'interventions	M ³
2010	6	42
2011	19	155
2012	20	100
2013	18	71
2014	19	82
2015	19	94



La collecte des piles usagées

Depuis 2007, les habitants ont la possibilité de recycler les piles usagées en les déposant dans les bornes à piles spécifiques disposées dans les mairies et les communautés de communes.

Ces bornes à piles sont collectées par le SIRMOTOM, qui dépose leur contenu en déchetterie.

En 2015, 7 bornes ont été collectées, contre 9 en 2014.

Malgré le fait que le nombre de bornes collectées en mairie ait baissé, le tonnage total de piles pris en charge sur les déchetteries est en constante augmentation.

Evolution du poids de piles collecté (en kg)

2013	2014	2015
1 427	1 598	1 675



Les ordures ménagères résiduelles (OMR)

Le traitement des OMR, des emballages ménagers et des JRM est confié au Syndicat de Traitement des Déchets Ménagers du Sud-Est Seine-et-Marne (SYTRADEM).

Les OMR sont valorisées au Centre de Valorisation Énergétique (CVE), exploité par la société SOVALEM dans le cadre d'une convention de Délégation de Service Public (DSP).

Le SIRMOTOM assure le traitement du verre, des encombrants et des flux collectés en déchetteries.

En 2015 les tonnages du SIRMOTOM traités par le CVE s'élevaient à 20 448 tonnes, représentant une réduction de 2,8 % par rapport à 2014, correspondant aux flux des OMR, et des « Tout-venant incinérables » collectés en déchetteries.

Les emballages ménagers (CS) et les Journaux/revues/magazines (JRM)

Collectés par le prestataire Aubine, ces déchets sont déchargés sur les espaces de stockage du SIRMOTOM situés sur le site du CVE, puis transférés par gros porteurs vers le Centre de Tri de Nangis géré par le SYTRAVAL.

Lors des collectes, une partie des emballages est directement vidée par Aubine sur le Centre de Tri de Nangis en raison de la proximité géographique de certaines zones de collecte.

Au Centre de Nangis, le tri des JRM et des emballages ménagers est affiné. Il en résulte un refus de tri. Le tableau ci-dessous présente les tonnages entrants, sortants, et ce refus de tri produit en 2015.

	Emballages ménagers	JRM
Tonnages entrants	709	476
Tonnages refus	85	27
Tonnages sortants	623	449

Source : Convention financière de reversement des recettes provenant des opérations de tri des déchets 2016

Afin de comparer l'évolution de la qualité de tri des emballages ménagers et des JRM, le tableau suivant montre l'évolution du tonnage des refus par an :

	2013	2014	2015
Emballages ménagers	89	106	85
JRM	43	27	27
Total	132	133	112

Source : Conventions financières de reversement des recettes provenant des opérations de tri des déchets des années 2014, 2015 et 2016



Les caractérisations au Centre de Tri de Nangis

En 2015, SYTRAVAL a transmis au SIRMOTOM les résultats des caractérisations issues des tonnages entrants d'emballages ménagers (collecte sélective), et des Journaux/Revue/Magazines.

Les tableaux ci-dessous montrent les résultats sur l'année 2015 :

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
JRM	92,70%	96,90%	94,80%	93,50%	Non réalisé	96,70%
Carton	1,50%	1,10%	1,10%	1,40%		0,50%
Refus	5,80%	2,00%	4,10%	5,20%		2,80%
Total refus (non JRM)	7,30%	3,10%	5,20%	6,50%	nc	3,30%

	Juillet	Août	Sept	Oct.	Nov.	Déc.
JRM	96,10%	97,00%	91,80%	89,80%	94,20%	94,40%
Carton	nc	0,90%	0,80%	1,50%	1,30%	0,30%
Refus	3,90%	2,10%	7,40%	8,60%	4,60%	5,30%
Total refus (non JRM)	3,90%	3,00%	8,20%	10,20%	5,80%	5,60%



	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	
Circuit	Vouix	Montereau	La Grande	Courcelles	Varenes sur	Montigny-	Cannes
		Surville Pavillonnaire	Paroisse	en Bassée	Seine	Lencoup	Ecluse
Carton	36,40%	25,70%	54,00%	31,60%	40,20%	31,00%	31,50%
PET Clair	26,00%	31,80%	14,30%	13,40%	19,30%	22,30%	30,40%
PET Foncé	7,40%	6,50%	3,40%	3,30%	10,30%	4,10%	7,20%
PEHD	5,50%	10,60%	7,70%	6,30%	7,60%	11,90%	9,40%
Tetra	4,40%	7,10%	5,40%	4,30%	6,50%	4,70%	4,40%
Acier	9,80%	5,10%	6,30%	8,50%	5,70%	5,40%	7,10%
Aluminium	0,40%	1,00%	0,40%	1,10%	0,40%	1,80%	1,50%
Refus	16,10%	12,20%	8,60%	31,60%	10,10%	18,20%	8,50%

	Juillet	Juillet	Aout	Oct.	Nov.	Déc.	
Circuit	Marolles	Ville Saint	Montereau Surville	Gurcy le	Bazoches lès	Diant	Esmans
	sur Seine	Jacques	Collectif	Chatel	Bray		
Carton	31,00%	49,50%	51,00%	36,10%	45,50%	35,90%	46,00%
PET Clair	21,40%	19,50%	24,20%	18,60%	20,00%	25,10%	19,80%
PET Foncé	3,10%	4,50%	6,00%	5,20%	5,20%	7,70%	9,20%
PEHD	11,50%	6,90%	6,00%	6,10%	8,90%	8,20%	7,60%
Tetra	7,00%	5,10%	1,20%	3,70%	5,10%	7,40%	5,00%
Acier	10,10%	5,10%	4,30%	10,10%	5,00%	6,10%	3,40%
Aluminium	2,40%	0,60%	0,90%	0,90%	0,30%	1,60%	0,70%
Refus	13,50%	8,80%	6,50%	19,30%	10,00%	8,10%	8,20%

Le taux de refus des JRM est en moyenne de 5,6 %, avec un taux exceptionnel de 10 % au mois d'octobre.

Le niveau de performance de tri des emballages ménagers varie en fonction du mois et du secteur échantillonné. En moyenne, 12,8 % des emballages collectés a été refusé en 2015.



2 Indicateurs techniques La réduction des déchets

En 2011, Le SIRMOTOM, avec le soutien de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) s'est engagé dans un Programme Local de Prévention des Déchets, qui comprend un plan d'actions, avec pour objectif de réduire la production des déchets de 7 % en 5 ans. En 2015, le SIRMOTOM a continué la mise en place opérationnelle de ce programme, avec de nouveaux services, et en sensibilisant les administrés aux gestes écoresponsables.

Généralisation de l'Opération « Deux poules et un poulailler pour réduire nos déchets »

Après l'expérimentation démarrée en 2013 et 2014, le SIRMOTOM a lancé un nouvel appel à candidature, 100 nouveaux foyers ont été dotés de deux poules et un poulailler.

Une participation de 20 € est demandée à chaque foyer volontaire.



Sensibilisation au gaspillage alimentaire, au tri, à la valorisation des bio-déchets en cantines scolaires

En partenariat avec la Ville de Montereau, le SIRMOTOM a démarré le projet de tri et de valorisation des bio-déchets avec deux écoles élémentaires, Vaugirard et Albert Camus. 109 classes ont été sensibilisées au gaspillage alimentaire, deux tables de tri ont été installées dans les locaux des cantines scolaires, et 4 composteurs dans les espaces verts des écoles.

Sensibilisation en évènements

Le SIRMOTOM a sensibilisé les usagers sur la lutte contre le gaspillage alimentaire lors de plusieurs évènements :

- La Foire de la Saint Parfait ;
- Le Forum de l'Agriculture organisé par la Ville de Montereau ;
- La Journée portes ouvertes du Lycée Horticole de Forges ;
- La Journée au Vert organisée par le magasin E. Leclerc .



Compostage individuel

Cette opération lancée en 2010, s'est intensifiée avec la mise en place du Programme Local de Prévention des Déchets. De 2010 à 2015, 2 962 foyers ont été dotés d'un composteur individuel.

La fourniture de ces composteurs est réalisée par la société Plastic Omnium et l'installation chez les particuliers par l'Association d'Insertion Professionnelle de la Région de Fontainebleau (AIP REFON).

Une brève formation sur les consignes d'utilisation est assurée par AIP REFON lors de la livraison et du montage des composteurs. A cette occasion, un bio-seau et un guide du compostage sont fournis.



Dotation de composteurs individuels par an

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nb de composteurs	1 189	860	214	204	256	239

Le compostage collectif

Le Syndicat a inauguré 2 nouveaux sites en 2015 sur la ville de Montereau.

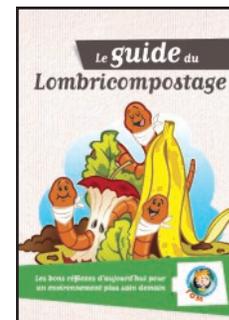
Les formations au compostage et au jardinage au naturel

En 2015, le SIRMOTOM a proposé une séance de formation au compostage, et au jardinage au naturel en partenariat avec le Lycée Horticole l'Assomption de Forges.

La distribution des lombricomposteurs

Pour rendre possible la valorisation des bio-déchets pour les habitants en appartement, le SIRMOTOM propose gratuitement des lombricomposteurs.

En 2015, 36 foyers ont été ainsi dotés, et ont reçu le « Guide du lombricompostage » du SIRMOTOM.



Le broyage des déchets verts à domicile

Le SIRMOTOM a mis en place un service de broyage à domicile. 104 interventions à domicile ont eu lieu, environ 608 m³ de déchets verts ont été broyés. Le broyat a été laissé aux habitants pour servir de paillage.

Mise en place d'une plateforme de biens et services

Afin de promouvoir les activités du réemploi, de la réparation, et de la réutilisation des objets sur son territoire, le SIRMOTOM a publié sur son site internet « L'annuaire du réemploi ». Il recense et caractérise les acteurs du réemploi en fonction du service apporté et de l'objet concerné.

Les coordonnées de 26 artisans de la location/réparation/réemploi, et des médiathèques et bibliothèques du territoire sont mises en ligne, ainsi que les dates des manifestations telles que les brocantes et les marchés aux puces des communes.



2 Indicateurs techniques La Communication

La communication et les différentes actions de sensibilisation ont pour objectif d'intéresser et de sensibiliser les habitants à la gestion de leurs déchets. La recherche de cette adhésion passe par la communication auprès des usagers de différentes manières, de la simple information technique de proximité, aux grandes campagnes de sensibilisation.

Les actions de sensibilisation : communication en porte-à-porte

Si aujourd'hui les performances de tri ne cessent d'augmenter, il reste malgré tout de nombreux efforts à faire dans l'habitat collectif.

Dans ce cadre, les usagers ont reçu la visite d'un ambassadeur du tri afin de les informer sur les consignes de tri, la mise en place et le fonctionnement des conteneurs semi-enterrés, le compostage partagé...

Cette action a été réalisée en partenariat avec l'Ecole de la Deuxième Chance de Montereau (E2C), dont les élèves stagiaires ont accompagné l'ambassadeur du tri lors de certaines sensibilisations.

Résultat : En 2015, 680 foyers ont été visités dont 569 ont été rencontrés (83,68%).

Les Outils de Communication

Le site Internet

Le SIRMOTOM dispose d'un site Internet mis à jour régulièrement. L'accent est mis sur le développement des fonctionnalités et des informations disponibles. Le site a été visité 16 745 en 2015, soit 1 339 visites supplémentaires par rapport à 2014.

Les outils dédiés aux particuliers

Lors des visites de l'ambassadeur du tri et des élèves de l'E2C, au domicile des usagers, des outils sont mis à disposition des ménages afin de les aider au tri. Ainsi ont été distribués :

Outil	Nombre distribué	Action
Bio seaux	48	Compostage collectif
Modulos	44	Tri sélectif
Sacs de pré collecte	818	Tri sélectif
Guides de tri	461	Tri sélectif

La signalétique

Pour plus d'informations, des affiches de consignes de tri ont été installées dans les locaux propretés, dans les halls d'immeuble et sur les bacs de tri. Ainsi :

- **34 affiches ont été collées dans les locaux propretés et dans les halls d'immeuble ;**
- **42 étiquettes sur les bacs de tri.**



2 Indicateurs techniques Les déchetteries

Les déchetteries du Syndicat, situées rue des Prés Saint Martin à Montereau, et Route de Saint Ange à Voulx, sont ouvertes depuis octobre 1999. Leur exploitation a été confiée à la société COVED, dans le cadre d'un marché conclu en 2014 pour une durée de 5 ans.

La fréquentation

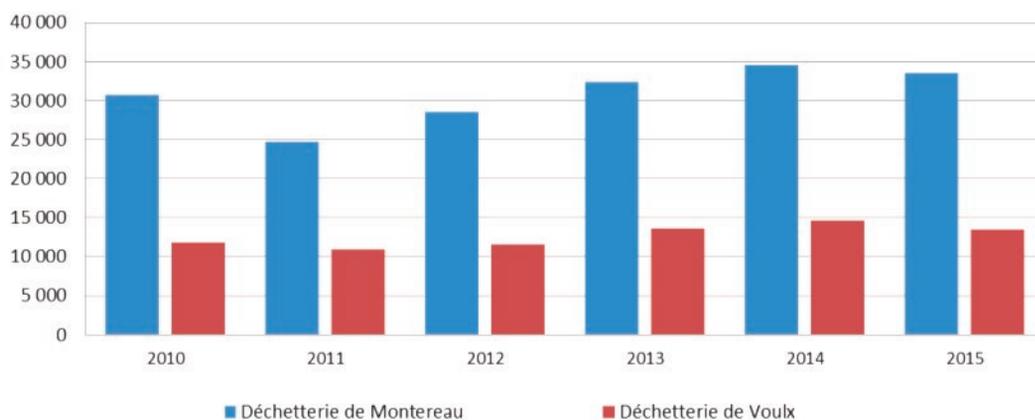
L'accès aux déchetteries est gratuit pour les habitants, dans la limite de 52 m³ par an, sur présentation d'un badge délivré par les services du SIRMOTOM.

Durant l'année 2015, les deux déchetteries ont enregistré 46 854 visites :

- 33 442 à Montereau ;
- 13 412 à Voulx.

Une réduction de la fréquentation de 5 % a été constatée par rapport à 2014. Cette baisse fait suite à plusieurs années de hausse consécutive (+17 % en 2014, +32 % en 2013 et +11 % en 2012).

Evolution de la fréquence annuelle

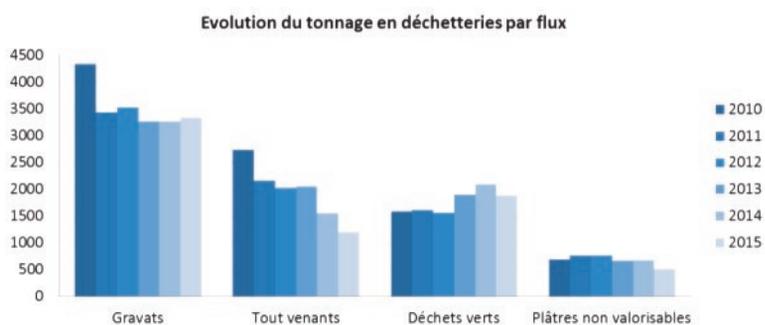


La majorité des visites est réalisée par des particuliers (95 %), mais les déchetteries accueillent également des professionnels, des associations et des collectivités (5 %).



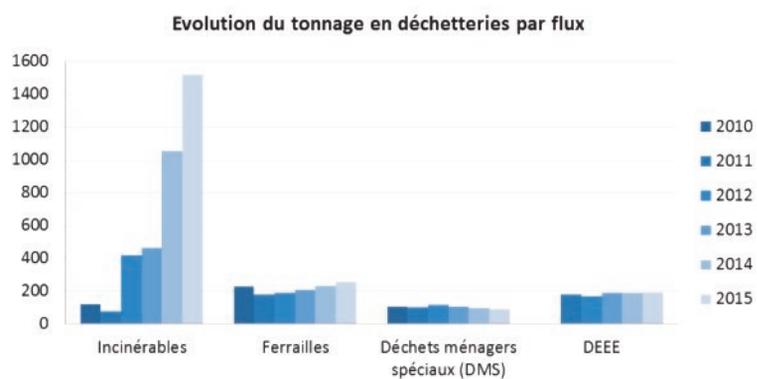
Le type et la quantité des déchets en déchetterie

Les graphiques suivants montrent l'évolution des dépôts des types de déchets pour la période 2009 – 2015 :



Tonnages collectés par flux en déchetterie 2015

	Gravats	Tout venants	Déchets verts	Plâtres non valorisables
2010	4332	2734	1587	688
2011	3435	2157	1614	767
2012	3525	2027	1562	759
2013	3265	2054	1902	660
2014	3266	1554	2082	682
2015	3339	1207	1886	511



Tonnages collectés par flux en déchetterie 2015

	Incinérables	Ferrailles	DMS*	DEEE
2010	123	227	107	0
2011	76	182	101	179
2012	421	189	116	169
2013	465	209	108	189
2014	1054	233	97	191
2015	1524	258	90	195

*DMS : déchets ménagers spéciaux

La quantité de déchets incinérables a fortement augmenté depuis 2014, grâce à l'amélioration du tri en déchetterie permettant une valorisation plus efficace.



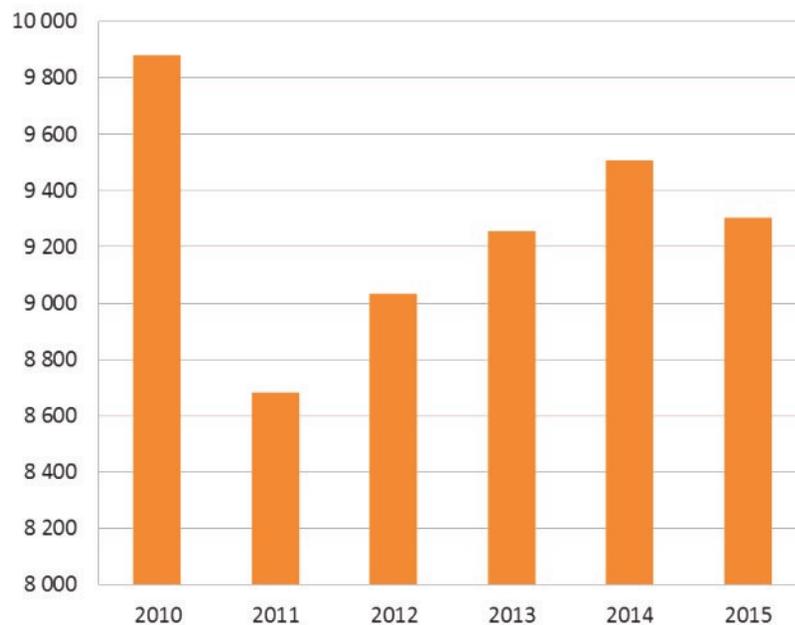
Une réduction de 195 tonnes des déchets verts a été constatée en 2015. On peut supposer qu'elle résulte du démarrage du service de broyage à domicile, qui a pour objectif de valoriser les déchets verts au sein des foyers.

Les déchetteries réceptionnent d'autres types de déchets représentant des tonnages moins significatifs tels que :

Tonnage collectés par flux en déchetterie 2015

Type de déchet	Tonnage 2015
Terre	60,00
Cartons	76,12
Plâtres valorisables	92,78
Pneus non valorisables	15,36
Huiles de vidange	17,28
Piles	1,68
Batteries	0,95
Néons	0,43
Capsules Nespresso	0,78
TOTAL	211,38

Evolution des tonnages en déchetteries



La forte réduction du tonnage global entre les années 2010 et 2011 s'explique par la mise en place de la nouvelle carte d'accès en déchetterie.

En 2015, les tonnages réceptionnés ont augmenté de 2,17 % par rapport à 2014.



Les apports des déchets des professionnels

Depuis mars 2011, une tarification a été mise en place pour les professionnels accédant aux déchetteries. En 2012, le SIRMOTOM a décidé de ne plus facturer les cartons apportés par les professionnels. Ils sont acceptés à titre gracieux.

Le tableau ci-dessous montre les déchets déposés par les professionnels en déchetterie :

	Montereau (m ³)	Vouix (m ³)	Total (m ³)
Tout venant encombrants	61	0,50	61
Tout venant incinérables	112	1	112
Gravats	28		28
Plâtres	19	1	20
Cartons	45	1	45
Déchets verts	4	2	5
Ferrailles	15	1	15
TOTAL	282 m³	5 m³	286 m³





Déchargement
OM

3

Indicateurs Financiers

3 Indicateurs financiers Dépenses de fonctionnement

Coût du service public

Le SIRMOTOM est un syndicat mixte. Comme toutes les administrations, son budget est constitué de dépenses de fonctionnement et d'investissement, de recettes liées aux contributions des adhérents, et de recettes diverses.

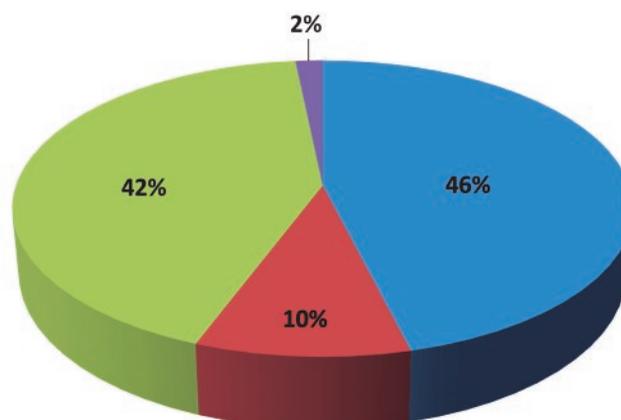
Cette partie a pour objet de détailler les dépenses du Syndicat, et les recettes liées à l'exercice 2015. Les éléments financiers sont extraits du compte administratif.

Dépenses de Fonctionnement

Elles correspondent aux coûts des services et aux missions confiées aux prestataires, aux frais d'administration générale et de gestion des projets réalisés par le Syndicat.

Prestations de services

Le tableau et le graphique ci-dessous présentent les coûts des prestations :

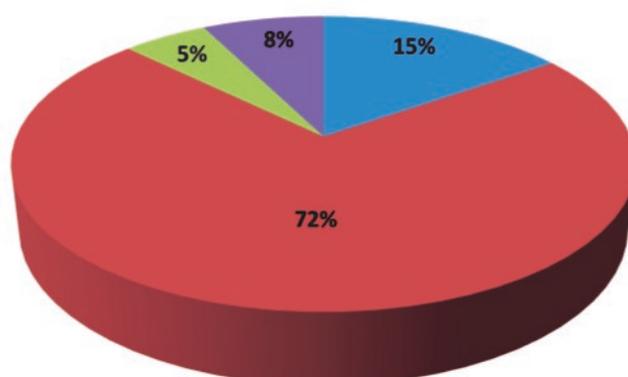


Prestations de services	Montant TTC
 Collecte des OMR, EMR, JRM, sapins, papier administratif, entretien du parc des bacs OMR et EMR par Aubine-Veolia Propreté. Collecte des encombrants sur demande par AIP Réfon	2 713 695 €
 Contribution versée au SYTRADEM pour le Centre de Valorisation Energétique et le Centre de Tri	2 934 667 €
 Exploitation déchetteries du SIRMOTOM par COVED	616 836 €
 Accès aux déchetteries du SMETOM-GEEODE	104 681 €
Total	6 369 879 €



Frais d'administration et charges techniques

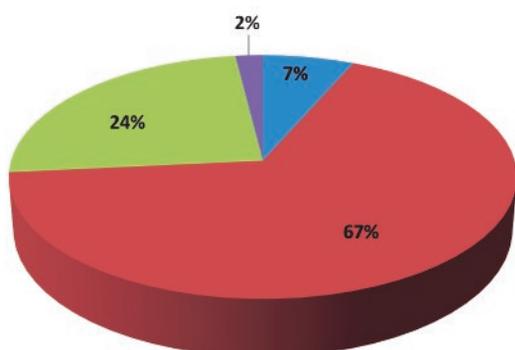
Le tableau et le graphique ci-dessous détaillent les frais de fonctionnement :



Frais d'administration et charges techniques	Montant TTC
 Charges de structure	105 863 €
 Personnel	494 525 €
 Communication	36 097 €
 Projets de réduction des déchets	51 725 €
Total	688 210 €

Prestations de conseil

Le Syndicat fait appel à plusieurs cabinets de conseil pour différentes missions, le tableau ci-dessous détaille ces prestations :



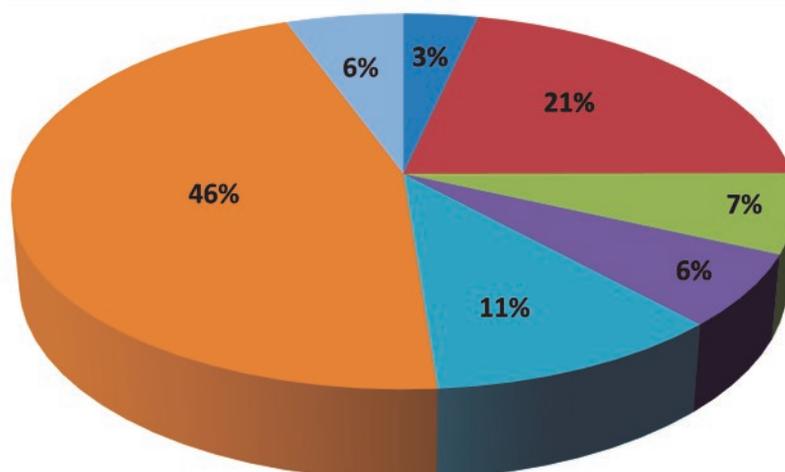
Prestations de conseil	Montant TTC
 Contrôle d'exploitation des services : - Cabinet BBJ Environnement	81 791 €
 Assistance juridique - Cabinet d'avocats Ravetto Associés	8 103 €
 Etude sur la tarification incitative - Cabinet de conseil AJBD - Cabinet ABAETE Conseil - Cabinet de conseil CITEXIA	30 023 €
 Accompagnement gestion financière : - Cabinet NESTRANNY Conseil	2 430 €
Total	122 347 €



3 Indicateurs financiers Dépenses d'investissement

Pendant l'année 2015, le SIRMOTOM a investi sur des fournitures, des projets de construction, des travaux et aménagements pour les différents équipements du Syndicat. La maîtrise d'œuvre et les études concernant ces projets sont également définies comme « investissement ». Les montants investis se décomposent ainsi :

Affectation	Montant TTC
 Fourniture de composteurs : - Société Plastic Omnium	17 008 €
 Fourniture de précollecte : - Société Plastic Omnium - CITEC Environnement	102 787 €
 Fourniture de bureau et interventions informatiques : - Editeur de logiciels de gestion JVS Mairistem - Agence de communication Gaya - Mobilier de bureau Cepal - Entreprise d'électricité générale Ets Chastragnat	32 856 €
 Maîtrise d'œuvre pour la Ressourcerie-Recyclerie : - Cabinet d'études Marc Merlin	30 196 €
 Maîtrise d'œuvre pour les déchetteries : - Cabinet d'études Marc Merlin	51 651 €
 Travaux déchetteries : - Société de services DM Paysages & Associes - Société de travaux Zidex - Entreprise de plomberie et de chauffage Hardy David - Société de construction Colas IdFN - Mission de coordination sécurité et protection de la santé Bureau Veritas - Société de travaux de mise en sécurité Epicure	219 121 €
 Projets de réduction des déchets : - Garage DPL Samoreau Automobiles - Fournisseur d'équipements de restauration écoresponsable Chef'Eco - Distributeur d'équipements FSI Franskan - Fournisseur de produits liés au compostage Association Emeraude ID	26 906 €
Total	480 524 €



3 Indicateurs financiers Recettes

En 2015, le Syndicat a perçu les recettes suivantes :

Affectation	Montant TTC										
 Subventions - ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) - CRIF (Conseil Régional d'Île-de France) - Agence de Services et de Paiement (Contrat d'Emploi d'avenir)	89 716 €										
 Contribution des communes	7 178 169 €										
 Valorisation des matériaux	140 291 €										
 Soutiens des éco-organismes	474 966 €										
 Régularisation de la gestion des stocks de bacs	70 840,08 €										
Autres recettes											
 <table border="1"> <tbody> <tr> <td><i>Encaissement opération poules</i></td> <td>1 965 €</td> </tr> <tr> <td><i>Encaissement carte déchetteries</i></td> <td>60 €</td> </tr> <tr> <td><i>Encaissement broyage à domicile</i></td> <td>1 170 €</td> </tr> <tr> <td><i>Facturation des professionnels en déchetterie</i></td> <td>5 299 €</td> </tr> <tr> <td><i>Autres remboursements</i></td> <td>10 091 €</td> </tr> </tbody> </table>	<i>Encaissement opération poules</i>	1 965 €	<i>Encaissement carte déchetteries</i>	60 €	<i>Encaissement broyage à domicile</i>	1 170 €	<i>Facturation des professionnels en déchetterie</i>	5 299 €	<i>Autres remboursements</i>	10 091 €	18 585 €
<i>Encaissement opération poules</i>	1 965 €										
<i>Encaissement carte déchetteries</i>	60 €										
<i>Encaissement broyage à domicile</i>	1 170 €										
<i>Facturation des professionnels en déchetterie</i>	5 299 €										
<i>Autres remboursements</i>	10 091 €										
Total	7 972 567,08 €										

